



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Structures gouvernementales

Question écrite n° 5145

Texte de la question

M. Gilles de Robien appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la situation des professions liberales qui ne disposent plus d'un interlocuteur pour leurs problemes communs, soit au sein du Gouvernement, soit en qualite de delegue interministeriel. Il apparait souhaitable que le delegue interministeriel soit une personnalite du monde des professions liberales, totalement independante de toute structure interprofessionnelle, ayant deja manifeste un interet sans equivoque pour les professions liberales. Il lui demande si celui-ci compte prendre des dispositions en vue de la nomination de cet interlocuteur unique, soit au sein du Gouvernement, soit en qualite de delegue interministeriel.

Texte de la réponse

M. Guy Berger, conseiller maitre a la Cour des comptes, a ete nomme delegue interministeriel aux professions liberales par decret en date du 26 aout 1993, publie au Journal officiel du 28 aout 1993.

Données clés

Auteur : [M. de Robien Gilles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5145

Rubrique : Gouvernement

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 août 1993, page 2597

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3025